Paris, le 2 9 JAN, 2018

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention, conjointement avec plusieurs responsables associatifs, sur la situation des milliers de personnes vivant dans des bidonvilles et des squats en France. J'ai pris connaissance de votre lettre avec le plus grand intérêt.

Je suis entièrement mobilisé pour apporter des réponses concrètes au problème du mal logement en France. Nous ne pouvons plus admettre, dans un pays comme la France, que près de 4 millions de personnes soient mal ou non logées. C'est pourquoi j'ai souhaité engager, dès le début de mon mandat, le plan Logement d'abord que j'ai présenté à Toulouse en septembre dernier. Il vise à refonder en profondeur le dispositif d'hébergement et d'accès au logement pour les plus démunis, notamment par l'ouverture de 50 000 places de logement accompagné (intermédiation locative ou pensions de famille) et l'augmentation de la production de logement pour les personnes sans domicile, condition de leur réinsertion sociale et professionnelle.

A court terme, le temps que le plan Logement d'abord produise ses effets, j'ai décidé d'augmenter significativement le nombre de places d'hébergement d'urgence. Ainsi, au 31 décembre dernier, 143 210 places d'hébergement étaient ouvertes, soit 10% de plus que l'année dernière à la même époque. Le ministre de la cohésion des territoires est pleinement mobilisé sur ce sujet en lien avec les préfets de région.

Concernant les bidonvilles et squats habités en grande partie par des ressortissants de pays d'Europe orientale, cette question reste marquée depuis de nombreuses années par une persistance du phénomène et des réimplantations malgré les opérations d'évacuation.

Le gouvernement a donc décidé, comme je m'y étais engagé pendant la campagne, de donner une nouvelle impulsion à la politique de résorption des bidonvilles.

Elle vise à mettre en œuvre une politique à la fois humaine et exigeante quant au respect des lois de la République, mais aussi une politique efficace. La volonté du Gouvernement est d'engager une action de résorption des bidonvilles le plus tôt possible, si possible dès leur implantation et indépendamment de l'existence ou non de procédures juridiques engagées en vue de leur évacuation.





La circulaire qui vient d'être signée par les ministres de la cohésion des territoires, de l'intérieur, de la justice, de l'Europe et des affaires étrangères, de la solidarité et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et de l'égalité entre les femmes et les hommes, est issue d'une concertation qui a rassemblé des représentants de collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, d'associations, dont la vôtre, des opérateurs, des chercheurs et des acteurs de terrain. Elle s'est nourrie de l'évaluation des résultats des projets soutenus par l'Etat dans le cadre de l'application de la circulaire du 26 août 2012.

Cette action de résorption des bidonvilles pourra passer par la sécurisation des conditions de vie, l'encadrement de l'organisation du campement, la mise en place de solutions de sortie des occupants vers le droit commun, et ce jusqu'à la disparition complète du campement, sans faire obstacle aux opérations d'évacuations. Les solutions de sortie allieront à la fois programmes d'insertion en France dans un cadre contractuel, respect des lois de la République et coopération transnationale avec les pays d'origine des populations. L'action devra être globale, c'est-à-dire porter à la fois sur l'accès aux droits (hébergement, logement, soins, école, emploi) mais aussi la protection de l'enfance, les droits des femmes, la lutte contre la délinquance et contre la traite des êtres humains, le respect de l'ordre public et de la régularité du séjour. Elle devra également comporter la prévention des réinstallations. Cette action devra enfin nécessairement impliquer les collectivités territoriales concernées, dont l'engagement est indispensable, comme le montrent les exemples de Strasbourg et Toulouse qui ont réduit significativement le nombre de bidonvilles sur leur territoire.

Le suivi de la mise en œuvre de cette circulaire est confié au délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Une réunion de lancement et de mobilisation des acteurs concernés, à laquelle vous serez bien évidemment étroitement associé, est prévue courant janvier au ministère de la cohésion des territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel MACRON

Monsieur Guillaume LARDANCHET Président du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope 59 RUE DE L'OURCQ 75019 PARIS